



## Saint Martin de Londres : CFU 2024

### Note de synthèse détaillée

Conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note de présentation brève et synthétique retracant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif / compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette disposition s'applique à l'ensemble des communes et établissements publics de coopération intercommunale. Pour les communes de plus de 3500 habitants et établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, les conseillers se voient également remettre une note de synthèse suffisamment détaillée lors de l'envoi des convocations pour le vote des documents budgétaires.

La présente note reprend les éléments indiqués (mais non obligatoires) par les circulaires budgétaires et met en avant les chiffres clefs et les réalisations de l'exercice 2024.

## Rappel du cadre général

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 a ouvert la possibilité d'expérimenter le Compte Financier Unique (CFU) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Sur la base des constats positifs et des propositions formulées, l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée. Chaque section du CFU est divisée en chapitre regroupant des dépenses ou recettes de même nature :

- ▶ La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.
- ▶ La section d'investissement est liée aux projets structurants de la commune ainsi qu'aux financements associés.

## Introduction

L'année budgétaire 2024 s'inscrit dans la continuité d'une gestion financière à la fois rigoureuse et raisonnée. Malgré des contraintes fortes, la commune a souhaité renforcer l'équipe d'agents techniques par le recrutement d'un agent à temps non complet et la création d'un nouveau service public : l'agence postale communale. Plusieurs projets structurants ont pu être réalisés : la requalification du gymnase (Salle du Bicentenaire), les travaux de la rue de l'Ayet, la poursuite du déploiement de la vidéoprotection ainsi que les travaux de réparation à la suite des inondations de septembre 2023.

## Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2024	Fonct Invest	2 806 436 € 2 001 898 €	2 136 976 € 2 074 555 €
Reports de l'exercice 2023	Fonct Invest	892 975 € 0 €	0 € 399 374 €
Total exercice (réalisations + reports)		5 701 309 €	4 610 906 €
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>		<b>1 090 403 €</b>	
RàR reportés en 2025	Invest	707 490 €	726 922 €
Totaux cumulés		6 408 799 €	5 337 828 €
<b>Résultat financier définitif</b>		<b>1 070 971 €</b>	

## Points marquants

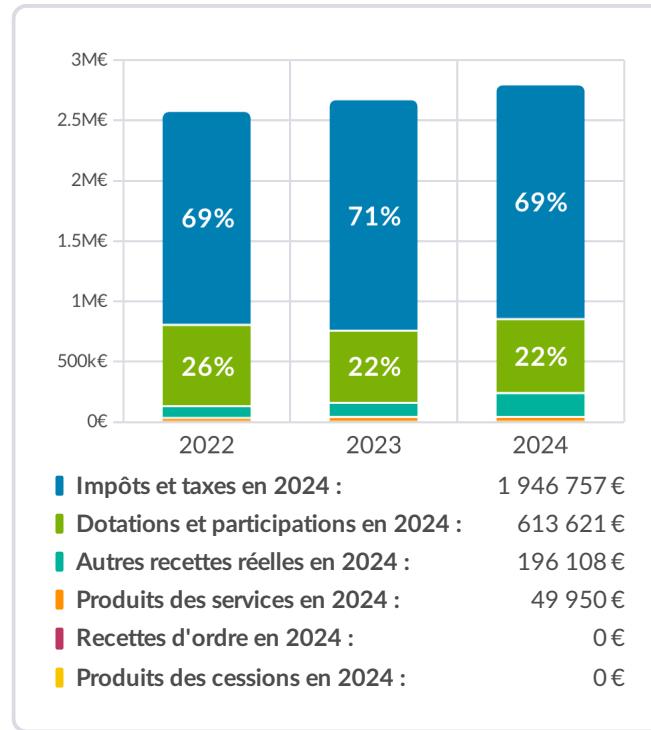
- ▶ Excédent de fonctionnement : + 669 460 €
- ▶ Solde d'exécution d'investissement : - 72 657 €
- ▶ Solde des restes à réaliser 2024 : -19 432 €
- ▶ Résultat financier définitif 2024 : + 892 975 €

# Exécution Budgétaire

## I. Recettes de la Section de Fonctionnement

Les recettes totales de fonctionnement s'établissent à **2 806 436 €** en 2024. Qu'elles soient réelles (ayant donné lieu à un encaissement) ou d'ordre (opération de virement en transfert comptable) elles sont regroupées sous les chapitres suivants :

- ▶ **Atténuation de charges (Chapitre 013)** : Concerne les remboursements de salaires de personnels en arrêt ou autres charges par divers organismes.
- ▶ **Produits des Services (Chapitre 70)** : Regroupent les sommes encaissées au titre des prestations de services facturés par la collectivité aux usagers (redevance des cantines, concessions, ...)
- ▶ **Impôts et Taxes (Chapitre 73+731)** : Impôts locaux directement perçus par la commune (taxe foncière par exemple) et reversements opérés par l'intercommunalité dont elle fait partie.
- ▶ **Dotations et Participations (Chapitre 74)** : Il s'agit des dotations et compensations versées par l'Etat (DGF par exemple) et les participations éventuelles versées par d'autres organismes.
- ▶ **Autres Produits de Gestion Courantes (Chapitre 75)** : Concerne les recettes encaissées au titre de la mise à disposition des bâtiments ou du patrimoine de la commune.
- ▶ **Produits spécifiques (Chapitre 77)** : Concerne des écritures de régularisation ou de cessions.



Chap	Libellé	BP 2024	CFU 2024 *	Exéc BP 2024
013	Atténuation de charges	25 000.00 €	<b>84 336.76 €</b>	337 %
70	Produits services, domaine et ventes div	43 980.00 €	<b>49 950.12 €</b>	114 %
73	Impôts et taxes	86 821.00 €	<b>86 821.00 €</b>	100 %
731	Fiscalité locale	1 870 000.00 €	<b>1 859 936.12 €</b>	99 %
74	Dotations et participations	584 235.00 €	<b>613 621.15 €</b>	105 %
75	Autres produits de gestion courante	85 230.00 €	<b>110 515.14 €</b>	130 %
	Autres recettes de gestion des services	0.00 €	<b>0.00 €</b>	0 %
76	Produits financiers	0.00 €	<b>53.40 €</b>	0 %
77	Produits spécifiques	0.00 €	<b>1 202.78 €</b>	0 %
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0.00 €	<b>0.00 €</b>	0 %
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 695 266.00 €</b>	<b>2 806 436.47 €</b>	<b>104 %</b>
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0 %</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>2 695 266.00 €</b>	<b>2 806 436.47 €</b>	<b>104 %</b>
R 002 Excédent de fonctionnement reporté		892 975.24 €		
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>3 588 241.24 €</b>		

\* Y compris produits rattachés

Sans augmentation de la fiscalité locale, la recette liée aux impôts locaux reste stable. L'écart entre la prévision budgétaire et l'exécution du montant de l'atténuation de charges se justifie par le remboursement par l'assurance statutaire d'une partie des salaires des agents en congés maladie et paternité.

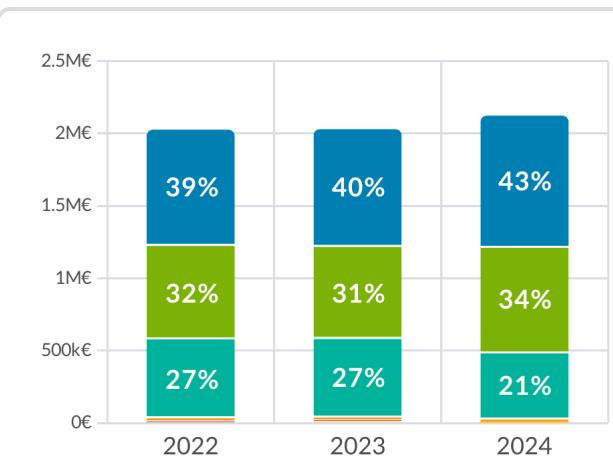


Taux de réalisation  
recettes de Fonct  
**104%**

## II. Dépenses de la Section de Fonctionnement

Les dépenses totales de fonctionnement s'établissent à **2 136 976 €** en 2024. Qu'elles soient réelles (ayant donné lieu à un décaissement) ou d'ordre (opération de virement ou transfert comptable), elles sont regroupées sur les chapitres suivants :

- ▶ **Charges à caractère général (Chapitre 011)** : Il s'agit des dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité : contrats d'entretien, de maintenance, prestations de services, dépenses d'énergie et fluides, fournitures par les services techniques, fournitures administratives.
- ▶ **Charges de Personnel (012)** : Il s'agit de la rémunération des personnels titulaires et non titulaires, des charges sociales et assurances associées.
- ▶ **Atténuation de produits (014)** : Correspond à des reversements ou des prélèvements obligatoires (pénalités éventuelles loi SRU, contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales FPIC).
- ▶ **Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)** : Ce poste regroupe les indemnités des élus ainsi que les subventions attribuées aux associations.
- ▶ **Charges financières (Chapitre 66)** : Il s'agit des intérêts liés aux emprunts contractés par la collectivité.
- ▶ **Dépenses d'ordre** : Écritures comptables sans décaissement liées par exemple aux amortissements des immobilisations.



Charges gestion courante en 2024 :	913 147 €
Charges de personnel en 2024 :	729 501 €
Charges générales en 2024 :	458 441 €
Dépenses d'ordre en 2024 :	27 000 €
Interêts d'emprunts en 2024 :	8 862 €
Autres dépenses réelles en 2024 :	25 €

Chap	Libellé	BP 2024	CFU 2024*	Exéc BP 2024
011	Charges à caractère général	738 600.00 €	458 441.31 €	62 %
012	Charges de personnels, frais assimilés	783 450.00 €	729 501.82 €	93 %
014	Atténuations de produits	15 000.00 €	23.00 €	0 %
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 280 110.00 €	913 147.97 €	71 %
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00 €	0.00 €	0 %
	Autres dépenses de gestion des services	0.00 €	0.00 €	0 %
66	Charges financières	9 000.00 €	8 862.85 €	98 %
67	Charges spécifiques	25 000.00 €	0.00 €	0 %
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0.00 €	0.00 €	0 %
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>2 851 160.00 €</b>	<b>2 109 976.95 €</b>	<b>74 %</b>
023	Virement à la section d'investissement	710 081.24 €	0.00 €	0 %
042	Opération ordre transfert entre sections	27 000.00 €	27 000.00 €	100 %
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>737 081.24 €</b>	<b>27 000.00 €</b>	<b>4 %</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>3 588 241.24 €</b>	<b>2 136 976.95 €</b>	<b>60 %</b>
D 002 Déficit de fonctionnement reporté		0.00 €		
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>		<b>3 588 241.24 €</b>		

\* Y compris charges rattachées

La maîtrise des charges de fonctionnement s'explique principalement par la suppression des charges de fonctionnement du gymnase du fait de sa fermeture pour travaux ainsi que de l'impact moins important que prévu de l'augmentation du coût de l'énergie.



Taux de réalisation  
dépenses de Fonct

**74%**

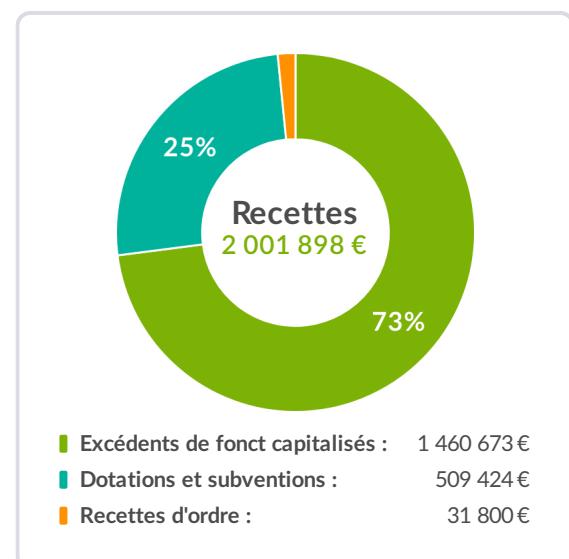
### III. Recettes de la Section d'Investissement

Les recettes totales d'investissement s'établissent à **2 001 898 €** en 2024. Le budget d'investissement peut être financé par différents types de recettes. Lorsque la collectivité n'utilise pas l'intégralité de ses recettes de fonctionnement, elle peut transférer la somme restante vers le budget d'investissement : c'est la capacité d'autofinancement.

► **Les recettes d'équipement** : Elles concernent principalement les subventions d'investissement (13) reçues de la part de tiers publics tels que l'Etat, la Région, le Département ou tout autre collectivité ou organisme public, ainsi que les recettes d'emprunt (16) ; les collectivités pouvant avoir recours à l'emprunt pour financer leurs investissements, par nature durables (ce qui n'est pas possible pour le fonctionnement).

► **Les recettes financières** : Elles concernent principalement les dotations (10) et l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : part provenant de l'excédent de la section de fonctionnement devant en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (corrigé des RAR) apparaissant à la clôture de l'exercice précédent.

► **Les recettes d'ordre** : Écritures comptables sans décaissement liées aux opérations patrimoniales ou transferts entre sections dont le virement à la section de fonctionnement (autofinancement prévisionnel de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement).



Chap	Libellé	BP 2024	CFU 2024	RàR au 31/12
13	Subventions d'investissement (hors 138)	990 431.15 €	<b>363 874.03 €</b>	707 490.04 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, ...)	177 175.32 €	<b>0.00 €</b>	0.00 €
	Autres recettes d'équipement	0.00 €	<b>0.00 €</b>	0.00 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 167 606.47 €</b>	<b>363 874.03 €</b>	<b>707 490.04 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 623 673.69 €	<b>1 606 223.98 €</b>	0.00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	<b>0.00 €</b>	0.00 €
	Autres recettes financières	0.00 €	<b>0.00 €</b>	0.00 €
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 623 673.69 €</b>	<b>1 606 223.98 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>2 791 280.16 €</b>	<b>1 970 098.01 €</b>	<b>707 490.04 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	710 081.24 €	<b>0.00 €</b>	0.00 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	27 000.00 €	<b>27 000.00 €</b>	0.00 €
041	Opérations patrimoniales	30 000.00 €	<b>4 800.00 €</b>	0.00 €
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>767 081.24 €</b>	<b>31 800.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>3 558 361.40 €</b>	<b>2 001 898.01 €</b>	<b>707 490.04 €</b>
R 001 Solde d'exécution positif reporté		0.00 €		
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>3 558 361.40 €</b>		

Les opérations d'investissement n'étant pas totalement achevées fin 2024, le versement des subventions attendues n'a pas été effectué par les partenaires de la collectivité. Il reste donc à percevoir 707 490,04 € des financeurs.

## IV. Dépenses de la Section d'Investissement

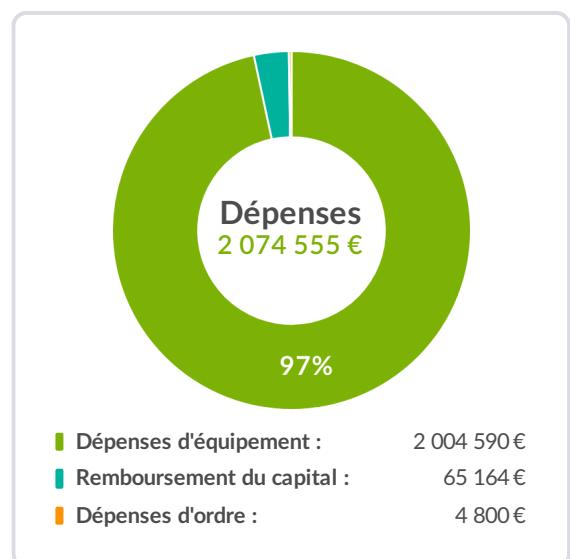
Les dépenses totales d'investissement s'établissent à **2 074 555 €** en 2024. Les dépenses d'investissement regroupent les opérations qui ont vocation à modifier le patrimoine de la collectivité. On y retrouve :

► **Les dépenses d'équipement** : Elles se répartissent entre les immobilisations incorporelles (20), corporelles (21), en cours (23) ou financières (26, 27). Il s'agit d'opérations de construction ou d'aménagement de bâtiments, des travaux d'infrastructure, d'achats de matériels durables ou plus rarement d'acquisition de titres de participation. Elles peuvent également concerner des subventions d'équipement versées à des tiers en participation au financement de leurs investissements.

► **Les dépenses financières** : Elles concernent principalement le remboursement du capital des emprunts (compte 16) : Lorsque la collectivité emprunte auprès d'une banque, elle doit ensuite rembourser chaque année une partie du capital et des intérêts. La part du capital remboursé constitue une dépense d'investissement; les intérêts étant comptabilisés dans la section de fonctionnement.

► **Les dépenses d'ordre** : Écritures sans décaissement liées aux transferts entre sections ou opérations patrimoniales.

► **Chapitre D001** : Déficit d'investissement reporté, lié au décalage entre l'engagement des dépenses et la perception des recettes d'investissement à venir (subventions, emprunts) ou à un puisement dans le fonds de roulement de la collectivité.



Chap	Libellé	BP 2024	CFU 2024	RàR au 31/12
018	RSA	0.00 €	<b>0.00 €</b>	0.00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	26 905.60 €	<b>12 837.62 €</b>	9 629.40 €
204	Subventions d'équipement versées	92 000.00 €	<b>90 892.00 €</b>	0.00 €
21	Immobilisations corporelles	270 971.43 €	<b>107 283.81 €</b>	36 315.42 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00 €	<b>0.00 €</b>	0.00 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 673 110.17 €	<b>1 793 577.55 €</b>	680 977.22 €
Total des opérations d'équipement		0.00 €	<b>0.00 €</b>	0.00 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 062 987.20 €</b>	<b>2 004 590.98 €</b>	<b>726 922.04 €</b>
13	Subventions d'investissement	0.00 €	<b>0.00 €</b>	0.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non-budg)	66 000.00 €	<b>65 164.79 €</b>	0.00 €
Autres dépenses financières		0.00 €	<b>0.00 €</b>	0.00 €
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>66 000.00 €</b>	<b>65 164.79 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>3 128 987.20 €</b>	<b>2 069 755.77 €</b>	<b>726 922.04 €</b>
040	Opérations ordre transfert entre sections	0.00 €	<b>0.00 €</b>	0.00 €
041	Opérations patrimoniales	30 000.00 €	<b>4 800.00 €</b>	0.00 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>30 000.00 €</b>	<b>4 800.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>3 158 987.20 €</b>	<b>2 074 555.77 €</b>	<b>726 922.04 €</b>
D 001 Solde d'exécution négatif reporté		399 374.20 €		
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>		<b>3 558 361.40 €</b>		

Ont été réalisés en 2024 : la requalification de la route du Littoral et l'Ayet, la tranche n°2 du déploiement de la vidéoprotection, les travaux de réparation des intempéries 2023. Engagée également la requalification du gymnase (Salle du Bicentenaire), mais n'étant pas terminée, cela justifie les 726 922,04 € restant à réaliser en dépense à la fin de l'exercice budgétaire.

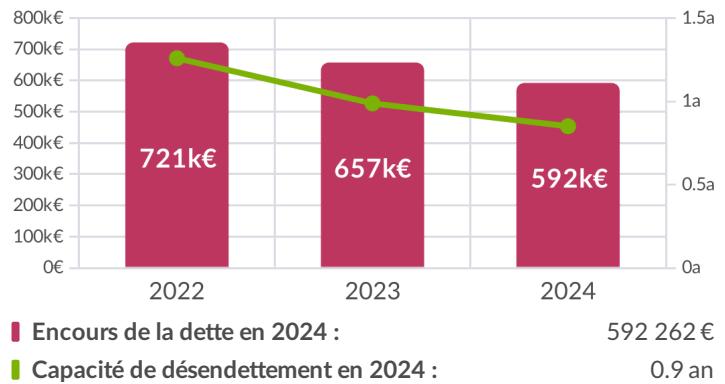
# Données Financières

## I. Endettement de la collectivité

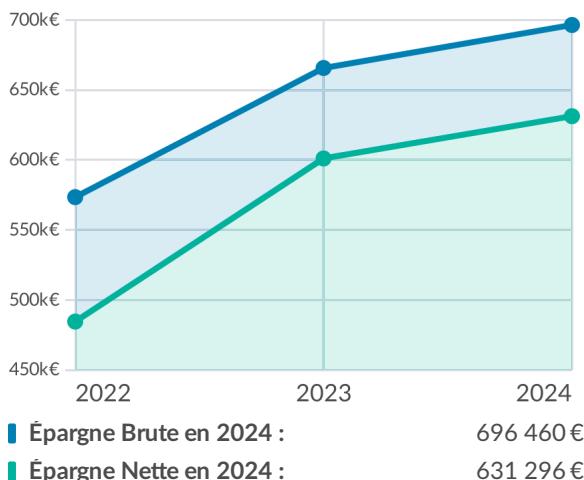
L'encours total de la dette au 31/12/2024 s'établit à **592 262 €**. Il correspond au capital restant dû de l'ensemble des emprunts et dettes souscrits précédemment par la collectivité et non encore soldés. Cette dette se traduit au cours de chaque exercice, par le paiement d'une annuité financière composée :

- ▶ Des intérêts positionnés en fonctionnement
- ▶ Du capital positionné en investissement

Pour 2024, l'annuité est de **74 026 €**.



## II. Niveaux d'Épargnes et principaux Ratios



Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	733€/Hab
Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)	975€/Hab
Dépenses d'équipement brut (investissements réalisés)	697€/Hab
Encours de la dette	206€/Hab
Dotation globale de fonctionnement (versée par l'État)	180€/Hab
Dépenses de personnel / DRF	35%
Dépenses de fonct et remboursement de dette / RRF	78%
Dépenses d'équipement brut / RRF	71%
Encours de la dette / RRF	21%
Épargne brute / RRF	25%

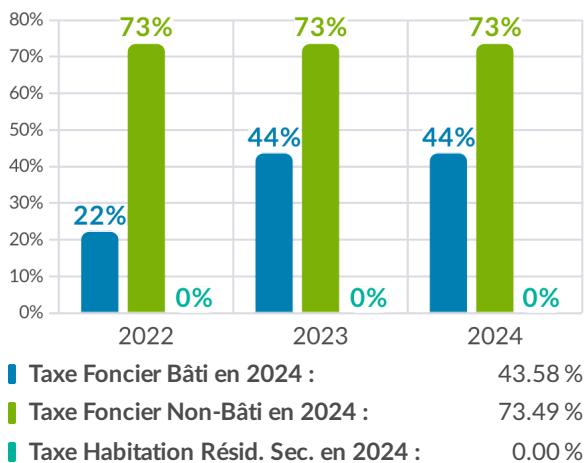
L'**Épargne Brute (696 460€)** constitue la différence entre les recettes réelles (hors produits de cession) et les dépenses réelles (hors immobilisations cédées). Premier indicateur de santé financière, elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement : en priorité le remboursement du capital de la dette et pour le surplus les dépenses d'équipement.

Le Taux d'Épargne Brute (25%) exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et sont disponibles pour rembourser la dette et investir.

L'**Épargne Nette (631 296€)** correspond à l'Epargne Brute après déduction des remboursements de dette et capital. C'est un indicateur de gestion qui mesure la capacité de la collectivité à dégager, au niveau de son fonctionnement, des ressources propres pour financer les dépenses d'équipements souhaitées.

## III. Fiscalité

Les effectifs de la collectivité pourvus en Équivalent Temps Plein Annuel au 31/12/2024 sont de **16.00 ETP**.



## Synthèse



Au cours de cet exercice budgétaire, par la gestion rigoureuse et raisonnée, la commune poursuit son désendettement, lui permettant de dégager une épargne nette de 631 296 € pour financer de futurs projets d'investissement, et ce sans augmentation de la fiscalité locale depuis 2020.